



Faire venir en France un parent d'un enfant naturalisé

Par **ilichiw**, le **17/03/2017** à **17:16**

Bonjour, rn
Je suis française (naturalisée l'an dernier) et je souhaiterais demander un titre de séjour pour ma mère. rn
sachant qu'elle est âgée de 68 ans, elle vit actuellement en Algérie toute seule, Elle est diabétique et elle souffre d'hypertension. rn
du coup je m'inquiète trop pour elle et pour des raisons professionnelles je ne peux pas me libérer pour s'occuper d'elle la bas, d'où mon souhait de l'emmener ici. rn
s'il vous plait qu'elle est la procédure à suivre pour cet effet? rn
Bien cordialement

Par **amajuris**, le **17/03/2017** à **18:11**

bonjour, rn
le problème est que la france ne veut pas que votre mère soit à sa charge que ce soit pour ses moyens de subsistance ou sa couverture maladie. rn
votre mère peut se renseigner auprès d'un consulat de france pour demander un visa long séjour d'ascendant à charge ou vous devrez vous engager à subvenir à tous ses besoins quand votre mère résidera en france. rn
voir ce lien: rn
<http://alger.ambafrance-dz.org/Ascendant-pere-mere-a-charge-d-un> rn
salutations

Par **ilichiw**, le **13/04/2017** à **13:07**

merci pour votre réponse.